

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 10 novembre 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029, le conseil de la Municipalité siège en séance ordinaire par voie de visioconférence.

Sont présents : Monsieur Dominic Garceau
 Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jean-Denis Barbeau
 Madame Mélanie Lefort

Sont absents Monsieur Richard Laberge
 Monsieur Normand Sauvé

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles et secrétaire-trésorière adjointe, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

2020-11-118 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-11-119 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020.

Adoptée

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence à cette séance du mois de novembre. Je salue également ceux qui nous regardent de la maison puisque les séances continuent d'être webdiffusées sur notre chaîne YouTube. J'aimerais également vous rappeler que l'ordre du jour est publié sur le site Internet le jeudi précédent la séance. Nous souhaitons vous assurer que nous sommes là pour vous entendre alors n'hésitez pas à poser vos questions avant 10 h le jour de la séance, et ce par courriel à greffe@municipalite.sainte-martine.qc.ca ou par téléphone au 450 427-3050, poste 229.

D'abord un bref retour sur le concours de décorations d'Halloween. Bravo à tous ceux qui ont participé, vous avez contribué à dynamiser notre communauté ! Vu la belle réponse à cette activité, nous allons reproduire le concept pour le temps des Fêtes. Égayons notre environnement.

Nous parlons déjà du temps des Fêtes, c'est signe que les conditions routières hivernales sont à nos portes. Plusieurs agents de la SQ ont participé à une activité de sensibilisation auprès des automobilistes vendredi dernier à l'intersection du chemin de la Beauce et de la route 138. Le MTQ nous avait également confirmé le début des travaux de réalisation de la bande rugueuse au centre de la route 138 entre Mercier et Sainte-Martine, pour ce lundi 9 novembre, les travaux ont effectivement commencé. Les clôtures à neige seront également installées sous peu. Nous poursuivons nos efforts afin d'assurer la mise en place du plan d'action présenté par le MTQ en début d'année. Je vous rappelle à quel point il est important que nous respections tous le code de la sécurité routière et que nous adaptions notre conduite aux conditions routières. Soyons prudents.

Ce soir, nous rendons hommage à un bénévole. Nous lui remettons un certificat honorifique émis par le Gouvernement du Québec. Nous aurions aimé organiser un bel événement afin de souligner l'honneur, mais à défaut de quoi, je lui ai remis en main propre il y a quelques jours. Geneviève Tardif, coordonnatrice loisir, sport et vie communautaire et moi avons enregistré nos hommages et vous les diffusons maintenant.

Afin de respecter les règles sanitaires, un vidéo a été produit pour rendre hommage à monsieur Charlebois et pour la remise du certificat. Le vidéo est présenté lors de la séance.

Monsieur Charlebois assiste en visioconférence et remercie la Municipalité de cette reconnaissance après la diffusion du vidéo.

Période de questions

Monsieur Raymond Touchette

- Demande de quelle façon nous pouvons nous départir d'un siège d'auto désuet pour enfants. Madame Linda Laberge de la Municipalité a déjà effectué quelques recherches lesquelles se sont avérées infructueuses. Elle a même demandé à la MRC et aucun programme n'est offert pour l'instant. Monsieur Touchette a l'impression que ce sujet serait d'un intérêt certain pour plusieurs citoyens qui sont pour une réutilisation de nos ressources.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Suite à une dernière vérification par madame Laberge, la MRC serait prête à offrir le service et que les sièges seraient accumulés avant le ramassage et transportés à Valleyfield.

Il demande aujourd'hui à obtenir la position de notre municipalité pour faire avancer le dossier dans un délai raisonnable.

Réponse : Le projet pourrait être intéressant, mais il faudra regarder les ressources et les possibilités. Le dossier sera transmis au comité d'environnement qui pourra étudier la possibilité d'offrir ce service aux citoyens.

2020-11-120 : Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'ajout d'une bande rugueuse médiane sur la route 138

Attendu que l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Sainte-Martine est affecté à chaque incident se produisant sur la route 138 traversant son territoire;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a interpellé à de nombreuses reprises le MTQ au cours des dernières années afin de sécuriser ce tronçon de la route 138, par résolution et lors de rencontre de travail;

Attendu que le ministre Bonnardel a fait part de son plan d'action de décembre 2019 à la Municipalité, visant à rendre sécuritaire la route 138 et particulièrement le tronçon entre les zones urbanisées de Sainte-Martine et de Mercier;

Attendu que le ministère recommande l'installation de bande rugueuse médiane sur ce tronçon de la route 138;

Attendu que l'installation de ces bandes dans certains secteurs peut occasionner du bruit accompagné d'une forte vibration qui peut avoir facilement une portée de quelques centaines de mètres de distance;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole ardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine demande au ministère des Transports du Québec l'installation d'une bande rugueuse suivant leurs recommandations.

Adoptée

2020-11-121 : Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) – réduction de la vitesse sur le chemin de la Beauce (rue Phénix)

Attendu qu'il y a des travaux en cours sur une partie du chemin de la Beauce;

Attendu qu'une portion de cette route a comme limite de vitesse 50 km/h et que suite au secteur des travaux la limite est de 90 km/h;

Attendu que le chemin de la Beauce est sous la juridiction du MTQ;

Attendu que la Municipalité aimerait améliorer la sécurité routière sur son territoire;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine demande au ministère des Transports du Québec d'analyser la demande de prolonger la zone de 50 km/h jusqu'à la limite de la rue Phénix.

Adoptée

2020-11-122 : Contribution financière aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont les suivants qui répondent aux orientations :

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Actions Familles	Subvention annuelle	6 500 \$
Guignolée 2020	Subvention annuelle et soutien pour la publicité	4 000 \$ 500 \$
	Total :	11 000\$

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 11 000 \$ aux organismes tels que décrits précédemment.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires «02-110-00-972».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-11-123 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2021

Attendu que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que pour l'année 2021, les séances auront lieu le deuxième mardi du mois à 19 h 30, sauf exceptions;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil municipal pour 2021, à savoir :

2021	Séances	Heure
12 janvier	Séance publique	19 H 30
9 février	Séance publique	19 H 30
9 mars	Séance publique	19 H 30
13 avril	Séance publique	19 H 30
11 mai	Séance publique	19 H 30
8 juin	Séance publique	19 H 30
6 juillet	Séance publique	19 H 30
10 août	Séance publique	19 H 30
14 septembre	Séance publique	19 H 30
5 octobre	Séance publique	19 H 30
16 novembre	Séance publique	19 H 30
7 décembre	Séance publique	19 H 30
14 décembre	Séance publique du budget	19 H 30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

2020-11-124 : Approbation des états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine a soumis ses états financiers pour l'année 2019;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine doit combler 10% du déficit d'opération de 2019;

Attendu que les sommes à payer pour l'habitation à loyer modique sont de 2 463\$ et de 3 823\$ pour le programme de supplément au loyer;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter les états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine;

De payer à l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Martine la somme de 6 286 \$ représentant la quote-part de la Municipalité pour combler le déficit affiché par l'organisme.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires suivants : « 02-520-00-951 » pour les sommes à payer pour l'habitation à loyer modique et « 02-520-01-951 » pour le programme de supplément au loyer.

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-11-125 : Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Attendu que la vision du conseil et de la Municipalité est d'offrir un milieu sain à la population;

Attendu que la Municipalité souhaite bénéficier du soutien du PSSPA du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour son projet « Aménagement parc linéaire »;

Attendu que la date limite pour déposer un projet est le 13 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine autorise la présentation du projet « Aménagement parc linéaire » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Martine à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la Municipalité de Sainte-Martine désigne madame Geneviève Tardif, coordonnatrice loisir, sport et vie communautaire, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2020-11-126 : Adoption du Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions

Attendu que le Conseil municipal souhaite apporter des modifications au Règlement de zonage numéro 2019-342, afin d'intégrer de nouvelles dispositions relatives aux boîtes de dons;

Attendu que l'ajout de nouvelles dispositions pour les boîtes de dons résulte d'une demande d'un organisme de bienfaisance présentée au conseil en novembre 2019;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté le 10 mars 2020;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 septembre 2020;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Attendu qu'un second projet de règlement a été adopté le 8 septembre 2020 et que le processus de demande d'approbation référendaire a été complété;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le Règlement numéro 2020-359 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions soit adopté.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels.

2020-11-127 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels

Attendu que le conseil de la Municipalité souhaite adopter un règlement sur les usages conditionnels afin de permettre, dans certaines zones, l'implantation de garderies;

Attendu que l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité d'adopter un tel règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-367 – Règlement sur les usages conditionnels.

Adoptée

2020-11-128 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343, afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités de prescrire, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain ou le versement d'un montant d'argent ;

Attendu qu'un tel terrain cédé ou montant versé doit servir à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;

Attendu que la vision du conseil et de la Municipalité est d'offrir un milieu sain à la population;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Attendu que la Municipalité souhaite offrir des parcs de grande qualité à la population;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-370 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2019-343, afin de retirer une exemption aux contributions pour fins de parc.

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) »

2020-11-129 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD) »

Attendu la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2019-342 déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliales en zone AD4;

Attendu que de par sa résolution numéro 2020-10-117 le conseil de la Municipalité a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

Attendu l'avis de motion donné lors de la présente séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de règlement numéro 2020-372 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 2019-341, afin de modifier l'affectation « agricole déstructurée (AD).

Adoptée

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté le premier projet de Règlement 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4

2020-11-130 : Adoption du premier projet de Règlement numéro 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Attendu la demande de modification au Règlement de zonage numéro 2019-342, déposée par monsieur Stéphane Laberge, visant à autoriser les habitations trifamiliale en zone AD-4;

Attendu que de par sa résolution numéro 2020-10-117 le conseil a accepté la demande de modification du règlement de zonage;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le premier projet de Règlement numéro 2020-373 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342, afin de permettre des usages « habitation » en zone AD-4.

Adoptée

2020-11-131 : Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation de terrain – 1410, boulevard Saint-Jean-Baptiste

Attendu la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par monsieur Gilles Lemelin;

Attendu que la demande concerne l'aliénation de partie des lots 6 061 027 et 6 061 053 afin de rectifier les limites des immeubles 1400, 1410 et 1420, Saint-Jean-Baptiste Ouest;

Attendu que la demande ne causerait aucun impact sur l'agriculture;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation telle que présentée afin de permettre l'aliénation de partie des lots 6 061 027 et 6 061 053 afin de rectifier les limites des immeubles 1400, 1410 et 1420, Saint-Jean-Baptiste Ouest.

Adoptée

2020-11-132: Demande de modification du règlement de zonage - Zone Mxt-9 – Ajout d'un usage « garderie »

Attendu la demande de modification du règlement de zonage déposée par madame Danielle Moubissi, propriétaire du 715, route Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que madame Moubissi demande que soient permises dans la zone Mxt-9 les garderies de la sous-classe d'usage CB-8;

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'accepter la demande;

Attendu que le conseil municipal reconnaît l'intérêt d'étendre à d'autres parties du territoire la possibilité d'aménager une garderie;

Attendu que le conseil municipal considère que le règlement de zonage n'est pas l'outil idéal pour encadrer l'implantation de nouvelles garderies;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine refuse de donner suite à la demande de modification du règlement de zonage.

Que la Municipalité entreprenne les démarches d'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels qui permettrait, sur un territoire élargi, le dépôt de demandes visant l'implantation d'une garderie.

Adoptée

2020-11-133 : Résolution de contrôle intérimaire

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine a entrepris un processus de modification de son plan d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine évalue la possibilité de prolonger le réseau d'égout sur le chemin de la Beauce (route 215);

Attendu que la réalisation de ce projet d'infrastructures pourrait augmenter les possibilités de construction et qu'une planification plus détaillée du secteur doit donc être réalisée;

Attendu que toute nouvelle demande relative à une opération cadastrale ou toute nouvelle construction peut compromettre la démarche de vision de développement de ce secteur;

Attendu qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut adopter une résolution de contrôle intérimaire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Article 2 Territoire d'application

La présente résolution s'applique au territoire délimité et illustré à l'annexe « A » jointe à la présente résolution.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

Article 3 Interdictions

Dans le territoire d'application, il est interdit de :

- 1° Construire ou ajouter tout bâtiment principal;
- 2° Procéder à toute opération cadastrale.

Article 4 Entrée en vigueur

La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2020-11-134 : Nomination d'un représentant de la Municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Attendu que le mandat de monsieur Normand Sauv  au sein de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent prend fin le 12 novembre 2020 et est renouvelable;

En cons quence,

Il est propos  par monsieur Dominic Garceau
appuy  par madame M lanie Lefort
et r solu   l'unanimit  des membres pr sents

Que monsieur Normand Sauv  soit d sign  pour un nouveau mandat, soit du 13 novembre 2020 au 12 novembre 2023, afin de repr senter la Municipalit  de Sainte-Martine au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

Adopt e

D p t du rapport des d bours s – octobre 2020

Conform ment aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Qu bec* et   l'article 19 du R glement num ro 2017-302 sur la d l gation de pouvoirs, la directrice g n rale et secr taire-tr sori re d pose au conseil municipal le rapport des d bours s effectu s et autoris s en vertu dudit R glement pour le mois d'octobre 2020, au montant de **981 553.38 \$** pour les d bours s et au montant de **89 507.25 \$** pour les salaires, pour un montant total de **1 071 060.63 \$**.

D p t de l' tat comparatif des revenus et d penses au 30 septembre 2019 et 2020

Conform ment   article 176.4 du *Code municipal du Qu bec*, la secr taire-tr sori re d pose au conseil municipal un  tat comparatif des revenus et d penses de l'exercice financier courant, r alis s jusqu'au 30 septembre 2020, et ceux de l'exercice pr c dent qui ont  t  r alis s au cours de la p riode correspondante de celui-ci.

D p t de l' tat comparatif entre la projection au 31 d cembre 2020 et le budget 2020

Conform ment   article 176.4 du *Code municipal du Qu bec*, la secr taire-tr sori re d pose au conseil municipal un  tat comparatif entre la projection au 31 d cembre 2020 et le budget 2020.

Sainte-Martine, le 10 novembre 2020

La minute des conseillers

Monsieur Dominc Garceau : Souhaite rappeler que les besoins sont grands pour les banques alimentaires et que la Guignolé ne pourra pas suffire cette année. Il rappelle les 3 façons de donner à la Guignolé, soit : en ligne, par chèque ou en argent comptant. L'information sera diffusée sur la page Internet de la Municipalité. Il souhaite que les citoyens en moyen soient généreux.

Madame Mélanie Lefort : Elle rappelle que novembre est le mois de préparation du budget et le mois des récoltes. Elle est fière que la Municipalité mette la gestion de l'eau en priorité pour 2021.

Madame Carole Cardinal : Elle mentionne avoir déjà installé et ouvert ses lumières de Noël et invite les citoyens à le faire. Elle mentionne que sa rue est bien illuminée. Elle mentionne le calendrier de l'avent à venir encore cette année et souhaite que les gens participent et encouragent l'achat local.

Monsieur Jean-Denis Barbeau : Encourage les gens à être généreux pour la Guignolé, espère une bonne participation du calendrier de l'avent et invite les gens à acheter local. De plus, durant cette période de l'année, il suggère aux gens d'appeler un proche ou une personne seule pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité.

Période de questions

Aucune question

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 24.

Maude Laberge
Mairesse

Josée Bourdeau
Secrétaire-trésorière adjointe